

Application du mécanisme de traitement des écarts de rendement (« MTÉR »)

- 1 Dans la décision D-2014-034, la Régie a approuvé la mise en place d'un mécanisme de
 2 traitement des écarts de rendement (« MTÉR ») selon les modalités suivantes :
- 3 • Prise en charge par le Transporteur des écarts de rendement négatifs ;
 - 4 • Aucune zone sans partage ;
 - 5 • Partage des écarts de rendement positifs comme suit :
 - 6 ○ Premiers 100 points de base : Transporteur 50 %, clientèle 50 %
 - 7 ○ Au-delà de 100 points de base : Transporteur 25 %, clientèle 75 %
- 8 Le tableau 1 présente le calcul de l'écart de rendement 2018 à partager.

Tableau 1
Écart de rendement 2018 à partager

Taux de rendement des capitaux propres		
Réel ¹		8,647%
Autorisé ²		8,200%
Écart de taux de rendement		0,447%
À partager 50/50 car < 100 points de base		(a)
Base de tarification réelle ¹	20 385,433	
X Portion Avoir propre de la structure du capital ³		30%
Avoir propre présumé relatif aux activités réglementées¹ (M\$)	6 115,630	(b)
Écart à partager (M\$) (a) x (b)	27,351	(c)
Rendement à remettre à la clientèle (M\$) (c) x 50%	13,676	
Bénéfice net réglementé - avant partage	528,833	
Rendement à remettre à la clientèle	(13,676)	
Bénéfice net réglementé - après partage⁴ (M\$)	515,157	

¹ HQT-3, Document 3, p. 5.

² D-2018-021, paragraphe 580.

³ D-2018-021, paragraphe 579.

⁴ HQT-2, Document 2.1, p. 4.

- 1 L'écart de rendement à partager pour 2018 s'élève à 27,4 M\$.
- 2 Le tableau 2 présente le suivi du compte d'écarts relatif au rendement à remettre à la
- 3 clientèle. Conformément à la décision D-2014-034¹, l'écart de rendement à remettre à la
- 4 clientèle de 13,7 M\$ est comptabilisé dans ce compte d'écarts pour 2018 et sera versé,
- 5 incluant les intérêts y afférent, dans les revenus requis 2020 du Transporteur.

Tableau 2
Compte d'écarts - rendement à remettre à la clientèle (M\$)

Hors base de tarification	2017 ¹	2018	Total	Solde du compte
Solde au 31 décembre 2016	-	-	-	-
Opérations en 2017				
Écart de l'année	27,5	-	27,5	27,5
Solde au 31 décembre 2017	27,5	-	27,5	27,5
Opérations en 2018				
Écart de l'année		13,7	13,7	13,7
Intérêts	0,7	-	0,7	0,7
Solde au 31 décembre 2018	28,2	13,7	41,9	41,9

¹ L'écart de l'année 2017 est versé dans les revenus requis 2019.

¹ D-2014-034, par. 381 et 385.